

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Régie Lignes d'Azur (06)
RLA - Centre Opérationnel du
Tramway
2 boulevard Henri Sappia
06100 Nice

**AVIS DE MARCHÉ
FOURNITURES****Pouvoir adjudicateur**

Régie Ligne d'Azur (06)
06100 Nice
Tel : +33 493165252. Fax : +33 493887214. E-mail : marches@lignesdazur.fr

Objet du marché

FOURNITURE ET MAINTENANCE D'UN TENSIOMETRE CONNECTE

Caractéristiques

Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.

Durée du marché

Il est conclu sans montant minimum.

Le présent marché est conclu pour une période initiale de deux ans à compter de la date de réception de la notification. Il peut être reconduit deux fois, sans que sa durée totale n'excède six ans. La reconduction est tacite. En cas de non-reconduction, le titulaire en sera informé quatre mois avant l'échéance du marché. Conformément à l'article R.2112-4 du CCP, le titulaire ne peut pas refuser la reconduction du marché.

Modalités d'attribution

CF : Règlement de la Consultation

Critères de sélection

CF : Règlement de la Consultation

Date limite

Date de clôture : **Vendredi 10 avril 2026 - 12:00**

Autres informations

Ce marché porte sur l'acquisition et la maintenance d'un tensiomètre connecté destiné à mesurer la tension mécanique des câbles et fils de contact caténaire depuis le sol sans avoir recours à des dispositifs « lourds » sur les réseaux de tramway de la Régie Ligne d'Azur.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, passé selon la procédure adaptée en application des articles R 2123-1 et suivants et R 2162-1 à R 2162-6 et R 2162-13, R 2162-14 du Code de la Commande Publique (ci-après CCP).

Le marché est composé d'un lot unique.

Accord-cadre à BDC, sans montants minimum et avec un maximum de 25 000 € pour la 1ère période et de 5 000 € pour les périodes suivantes. Soit un total sur la durée de 35 000€.

Financement : sur fond propres.

Forme des prix : ferme la première année puis révisable dans les conditions du CCP.

Mode de paiement : virement bancaire.

Délai global de paiement : 30 jours.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêts de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour du calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Le comptable assignataire est l'agent comptable de la Régie Ligne d'Azur.

Date d'envoi du présent avis

10 mars 2026